

French-language Services Plan for 2008 - 2009 Public Service Commission

Message from the Commissioner

The Public Service Commission is committed to making a difference in the lives of Nova Scotians by contributing to a continuing and improved availability of a skilled, dedicated and diverse public service. The Commission focuses on labour relations and human resource management of direct government employees and designated areas of the broader public sector. It acts as the central human resource agency of Government, providing leadership in the development and implementation of human resource policies and practices applicable to public servants.

The Public Service Commission is responsible for:

- corporate human resource policies, programs and services
- high quality human resource management principles, values and practices
- ensuring fair and consistent treatment of staff
- acting as government's agent in collective bargaining

While the Public Service Commission does not generally provide services to the general public, front line staff of the Public Service Commission have been provided with instructions and support materials to assist them in responding to telephone calls from french speaking members of the public. A French language point-of-contact has been identified who is capable of responding to verbal and written requests from the public.

The Public Service Commission's primary contribution in the support of the *French-language Services Act* is through its corporate responsibility to provide policies and programs in support of all of government's employees who are responsible, where appropriate, to deliver French-language services. Numerous internal publications, directed towards public servants, have been translated to French (e.g. Corporate Human Resource Plan, Employee Assistance Program brochures and posters, public service values plaques, etc.). The department has also facilitated an arrangement which now enables departments to place bilingual job postings with Career Beacon in both French and English.

Objectives and Measures for 2008 - 2009

Corporate Objective 1. Strengthening the policy, regulatory and administrative framework in support of the French-language Services Act.

Specific Measures for 2008 - 2009:

- the Public Service Commission will continue to support the French-language Co-ordinator's Committee by supporting representation of a staff member on the Committee.

Corporate Objective 2. Consulting with the Acadian and francophone community.

Specific Measures for 2008 - 2009:

- the Public Service Commission will utilize consultation guidelines developed by the French-language Co-ordinator's Committee to consult with the Acadian and francophone communities.

Corporate Objective 3. Communicating, sharing information and promoting services available in French.

Specific Measures for 2008 - 2009:

- although most of its publications are directed towards employees of government the Public Service Commission will continue to have many of these translated.

Corporate Objective 4. Supporting French-language services development, planning and delivery in priority areas.

Specific Measures for 2008 - 2009:

- corporately, the Public Service Commission has worked with the Office of Acadian Affairs to establish a position at the Public Service Commission for a Policy Analyst responsible for coordinating the development and implementation of appropriate human resource guidelines and policies that will help advance delivery of French language services for all provincial departments and agencies in support of the French-language Services Act and regulations.

- specifically, the policy analyst will coordinate the development and implementation of corporate human resources guidelines and policies regarding the following:

- identification of current positions within government requiring French language capacity
- identification of current French language capacity within government
- development of French language verbal and written competency standards required to assess that capacity
- identification of French language training requirements in order to close existing competency gaps
- posting and hiring of individuals with French language competencies required to fill any gaps.

- In the course of undertaking these activities, the policy analyst will consult extensively with departments and offices through the interdepartmental French Language Services (FLS) Coordinating Committee, as well as with the HR community, the Office of Acadian Affairs and others within government, as required.

- departmentally, the Public Service Commission has identified potential internal candidates to provide a backup for the current French-language point of contact and has provided them with necessary training.

Plan de services en français 2008-2009

Commission de la fonction publique

Message du commissaire

La Commission de la fonction publique s'engage à faire une différence dans la vie des Néo-Écossais et des Néo-Écossaises en faisant en sorte que la province bénéficie d'une fonction publique compétente, dévouée et diversifiée, dont la disponibilité se maintient et s'améliore. La Commission concentre ses efforts sur les relations de travail et la gestion des ressources humaines pour les personnes employées directement par le gouvernement et dans certains domaines désignés du secteur public de façon plus générale. Elle joue le rôle d'agence centrale du gouvernement pour les ressources humaines et joue un rôle de leader dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de pratiques en matière de ressources humaines qui s'appliquent aux fonctionnaires.

La Commission de la fonction publique est responsable des volets suivants :

- politiques, programmes et services généraux en matière de ressources humaines
- principes, valeurs et pratiques de grande qualité en matière de gestion des ressources humaines
- garantie d'équité et de cohérence dans le traitement du personnel
- agent représentant le gouvernement dans les négociations collectives.

Bien que la Commission de la fonction publique n'offre généralement pas de services au grand public, nous avons fourni aux membres du personnel de la Commission qui travaillent en contact avec la clientèle des instructions et des ressources d'appui pour les aider à répondre aux appels téléphoniques des membres francophones de la population. Nous avons défini un point de contact en français, avec une personne capable de répondre aux demandes du public en français à l'oral et à l'écrit.

La principale contribution de la Commission de la fonction publique à l'appui de la Loi sur les services en français est sa responsabilité générale de fournir des politiques et des programmes d'appui pour tous les employés du gouvernement qui ont pour responsabilité d'offrir, lorsque cela est approprié, des services en français. Nous avons traduit de nombreuses publications internes à l'intention des fonctionnaires (Plan des ressources humaines du gouvernement, brochures et affiches du Programme d'aide aux employés, plaques sur les valeurs de la fonction publique, etc.) Le ministère a également pris des mesures permettant désormais aux ministères d'afficher des offres d'emploi bilingues (en français et en anglais) dans le système Career Beacon.

Objectifs et mesures pour l'année 2008-2009

Objectif 1: Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la Loi sur les services en français.

Mesures spécifiques en 2008-2009 :

- La Commission de la fonction publique continuera de soutenir le comité de coordination des services en français en assurant la présence d'un membre de son personnel au sein du comité.

Objectif 2: La consultation avec la communauté acadienne et francophone.

Mesures spécifiques en 2008-2009 :

- La Commission de la fonction publique utilisera les lignes directrices pour la consultation élaborées par le comité de coordination des services en français lors des consultations auprès de la communauté acadienne et francophone.

Objectif 3: La communication, le partage d'information et la promotion des services offerts en français.

Mesures spécifiques en 2008-2009 :

- Même si la plupart de ses publications s'adressent aux employés du gouvernement, la Commission de la fonction publique continuera d'assurer la traduction de bon nombre de ces publications.

Objectif 4: Le soutien à l'élaboration, à la planification et à la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.

Mesures spécifiques en 2008-2009 :

- Au niveau du gouvernement, la Commission de la fonction publique a travaillé avec l'Office des affaires acadiennes afin d'établir un poste d'analyste des politiques responsable de coordonner le développement et la mise en œuvre des lignes directrices et politiques appropriées en matière de ressources humaines qui contribueront à l'avancement de la prestation des services en français dans tous les ministères et organismes du gouvernement, à l'appui de la Loi sur les services en français et de son règlement.

- Plus précisément, l'analyste des politiques coordonnera le développement et la mise en œuvre des lignes directrices et politiques du gouvernement en matière de ressources humaines relativement à :

- l'identification des postes actuels au sein du gouvernement qui exigent une capacité linguistique en français;
- l'identification de la capacité linguistique en français actuelle du gouvernement;

- l'élaboration de normes de compétences en français oral et écrit afin d'évaluer cette capacité;
- l'identification des exigences en matière de formation linguistique en français afin de combler les lacunes existantes relatives aux compétences;
- l'affichage de postes et l'embauche de personnes ayant des compétences linguistiques en français afin de combler toute lacune.

- Dans le cadre de son travail, l'analyste des politiques devra effectuer des consultations avec les ministères et offices par l'entremise du comité interministériel de coordination des services en français, ainsi qu'avec la communauté des ressources humaines, l'Office des affaires acadiennes et d'autres organismes du gouvernement, au besoin.

- Au niveau du ministère, la Commission de la fonction publique a identifié les candidats potentiels à l'interne qui pourront remplacer au besoin la personne jouant à l'heure actuelle le rôle de point de contact pour les services en français et a fourni à ces candidats la formation nécessaire.